



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **18 JAN. 2024**
N°2023-179

Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention avec Cinéma Public pour le Festival Ciné Junior 2024

Rapporteur : M. LATRONCHE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s :46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction Affaires Culturelles
Service Spectacle Vivant
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ... ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive - Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics –Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 5 décembre 2023 ;

Considérant ce qui suit :

La ville de Champigny-sur-Marne propose chaque année au sein de différents lieux de la Ville le Festival Ciné Junior en partenariat avec l'association CINEMA PUBLIC VAL-DE-MARNE qui reçoit le soutien du Conseil Départemental du Val-de-Marne, de la DRAC Ile-de-France et de la région Ile-de-France notamment.

Ce festival international est considéré comme le plus grand festival de cinéma jeunes publics de France et propose à la fois une programmation mêlant films du patrimoine et avant-premières, des actions culturelles, des outils pédagogiques et des dispositifs d'éducation à l'image.

Le Festival Ciné Junior fait partie des missions de service public inscrites dans le cadre de la convention qui lie la ville au cinéma le Studio 66.

Dans ce cadre, l'association CINEMA PUBLIC VAL-DE-MARNE fait parvenir à la ville une convention de partenariat définissant les modalités de participation à l'édition 2024 du Festival Ciné Junior.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'Association Cinéma Public Val-de-Marne dans le cadre de la mise en œuvre du festival Ciné Junior 2024.

ARTICLE 2 : ADHERE à l'association Cinéma Public Val-de-Marne.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention annuelle et les adhésions de partenariat ainsi que tout document, tant administratif que financier relatifs à l'organisation de ce festival dans la ville, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes et dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (77100) is overlaid with a black ink signature.

Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



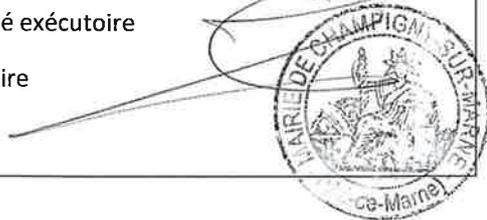
A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (77100) is overlaid with a blue ink signature.

Transmission en préfecture, le **18 JAN. 2024**

Publication, le **18 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (77100) is overlaid with a black ink signature.